

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## Révision du Schéma de Cohérence Territoriale Centre Manche Ouest

Par arrêté n°01-2026 du Président du Syndicat mixte du SCoT Centre Manche Ouest, en date du 13 janvier 2026, l'enquête publique relative à la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Centre Manche Ouest est prescrite.

### Objet de l'enquête publique

Il est procédé à une enquête publique relative à la révision du Schéma de Cohérence Territoriale Centre Manche Ouest, prescrite le 29 septembre 2022.

Le SCoT Centre Manche Ouest est un document de planification qui concerne les communautés de communes Coutances mer et bocage et Côte Ouest Centre Manche, opposable notamment aux Plans Locaux d'Urbanisme (PLU et PLUi).

L'enquête publique a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers, dans le cadre de la révision du SCoT Centre Manche Ouest.

### Date, durée et périmètre de l'enquête publique

L'enquête publique se déroulera pendant une durée de 34 jours consécutifs, du jeudi 05 février 2026 à 9h30 au mardi 10 mars 2026 à 16h30.

Le périmètre de l'enquête publique recouvre celui du SCoT Centre Manche Ouest, soit celui des 78 communes regroupées au sein des deux communautés de communes Coutances mer et bocage et Côte Ouest Centre Manche.

### Siège de l'enquête publique

Le siège de l'enquête publique est fixé à la résidence administrative du Syndicat mixte du SCoT Centre Manche Ouest :

Syndicat mixte du SCoT Centre Manche Ouest  
18 rue du Clos – 50590 MONTMARTIN-SUR-MER

### Commissaire enquêteur

Par décision n° E25000098/14 du 30 décembre 2025, Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Caen a désigné Monsieur Bernard MIGNOT en tant que commissaire enquêteur.

### Dossier d'enquête publique

Le dossier soumis à l'enquête publique comprend :

- Le projet de SCoT arrêté comportant :
  - Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)
  - Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) intégrant le Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL)
  - Les annexes comprenant les diagnostics (territorial, agricole et environnemental), l'évaluation environnementale et le rapport de justifications
- Les actes administratifs de la procédure
- L'avis de l'Autorité Environnementale
- Les avis reçus dans le cadre de la phase de consultation
- Le mémoire en réponse aux avis reçus

Toute personne pourra en obtenir communication, à ses frais, dès la publication du présent arrêté et pendant toute la durée de l'enquête publique.

### Consultation du dossier d'enquête publique

Le dossier sera consultable pendant toute la durée de l'enquête publique :

- En version papier : dans chacun des lieux d'enquête mentionnés ci-après, aux jours et heures habituels d'ouverture au public
- En version numérique :
  - via le lien du registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/7071>. Le lien du registre dématérialisé est partagé sur les sites Internet du SCoT ([www.scot-centre-manche-ouest.fr](http://www.scot-centre-manche-ouest.fr)) et des deux communautés de communes ([www.coutancesmeretbocage.fr](http://www.coutancesmeretbocage.fr) / [www.cocm.fr](http://www.cocm.fr))
  - sur un poste informatique mis à disposition à la résidence administrative du Syndicat mixte du SCoT Centre Manche Ouest (18 Rue du Clos - 50590 MONTMARTIN-SUR-MER), siège de l'enquête publique

### Lieux de consultation du dossier papier d'enquête publique

Lieu d'enquête publique	Adresse	Jours et horaires habituels d'ouverture au public
Syndicat mixte du SCoT Centre Manche Ouest	18 rue du clos 50590 MONTMARTIN-SUR-MER	Du lundi au jeudi : 8h30-12h30 / 13h30-17h00 Vendredi : 8h30-12h30 / 13h30-16h30
Communauté de communes Côte Ouest Centre Manche	20 chemin des Aubépines 50250 LA HAYE	Du lundi au jeudi : 8h45-12h00 / 13h30-17h30 Vendredi : 8h45-12h00 / 13h30-16h30
Communauté de communes Coutances mer et bocage	7 place du parvis Notre Dame 50200 COUTANCES	Lundi, mercredi, vendredi : 8h00-12h00 / 13h30-17h30 Mardi : 8h00-17h30 Jeudi : 7h30-18h30
Pôle communautaire de Périers	8 place du Fairage 50190 PÉRIERS	Du lundi au jeudi : 8h45-12h00 / 13h30-17h30 Vendredi : 8h45-12h00 / 13h30-16h30
Mairie de Lessay	1 rue de la poste 50430 LESSAY	Lundi : 15h00- 17h00 Mardi, mercredi, vendredi : 9h00-12h30 / 15h00-17h00 Jeudi : 9h00-12h30 Samedi : 9h00-12h00
Mairie de Montsenelle	2 route de Prétot 50250 MONTSENELLE	Du lundi à vendredi : 9h00-12h30 / 13h30-17h00
Mairie de Saint-Sauveur-Villages	Place Léon Lesouhaitier 50490 SAINT-SAUVEUR-VILLAGES	Lundi : 9h00-12h30 / 14h00-16h30 Du mardi au vendredi : 9h00-12h30 Samedi : 9h00-12h00
Mairie de Gouville-sur-Mer	1 rue du 28 juillet 1944 50560 GOUVILLE-SUR-MER	Du lundi au vendredi : 10h00-12h00 / 15h00-17h00 Samedi : 10h00-12h00
Mairie d'Agon-Coutainville	2 rue Louis Périer 50230 AGON-COUTAINVILLE	Du lundi au vendredi : 9h00-12h15 / 13h45-16h45
Mairie de Quettreville-sur-Sienne	17 rue du Mont Saint-Michel 50660 QUETTREVILLE-SUR-SIENNE	Lundi, mardi, mercredi, vendredi : 9h00-12h00 / 14h00-17h30 Jeudi et samedi : 9h00-12h00
Mairie de Gavray-sur-Sienne	4 place de la Mairie 50450 GAVRAY-SUR-SIENNE	Lundi, mercredi, jeudi, vendredi : 9h00-12h00 / 14h30-17h00 Mardi et samedi : 9h00-12h00
Mairie de Roncey	5 place de la Mairie 50210 RONCEY	Mardi : 8h30-12h30 / 14h30-18h30 Mercredi et vendredi : 8h30-12h30 Jeudi : 8h30-12h30 / 14h30-17h00 Samedi : 9h00-12h00

### Formulation des observations du public

Le public pourra formuler ses observations pendant toute la durée de l'enquête :

- Sur les registres papier ouverts, à feuilles non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, mis à disposition dans chacun des lieux d'enquête mentionnés ci-après, aux jours et heures habituels d'ouverture au public
- Sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/7071>.
- Par courrier, à l'attention du commissaire enquêteur, à l'adresse du Syndicat mixte du SCoT : 18 Rue du Clos, 50590 MONTMARTIN-SUR-MER
- Par courrier électronique, à l'adresse : [enquete-publique-7071@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-7071@registre-dematerialise.fr) ou [scot-centre-manche-ouest@sms-cmo.fr](mailto:scot-centre-manche-ouest@sms-cmo.fr)
- Auprès du commissaire enquêteur lors des permanences

### Permanences

#### Ouverture d'enquête le jeudi 5 février 2026

- De 9h30 à 12h30 à la communauté de communes de Coutances mer et bocage, 7 place du parvis Notre Dame 50200 COUTANCES
- De 13h45 à 16h45 à la mairie d'Agon-Coutainville

#### Mercredi 11 février 2026

- De 9h30 à 12h30 à la mairie de Lessay
- De 14h00 à 17h00 à la communauté de communes de Côte Ouest Centre Manche, 20 chemin des Aubépines 50250 LA HAYE

#### Vendredi 20 février 2026

- De 9h30 à 12h30 à la mairie de Saint-Sauveur-Villages
- De 13h30 à 16h30 au pôle communautaire de Périers, 8 place du Fairage 50190 PÉRIERS

#### Jeudi 26 février 2026

- De 9h30 à 12h30 à la mairie de Roncey
- De 13h30 à 16h30 à la mairie de Montsenelle

#### Lundi 2 mars 2026

- De 9h00 à 12h00 à la mairie de Quettreville-sur-Sienne
- De 13h30 à 16h30 à la mairie de Gavray-sur-Sienne

#### Mardi 10 mars 2026

- De 9h00 à 12h00 à la mairie de Gouville-sur-Mer
- De 13h30 à 16h30 à la résidence administrative du SCoT à Montmartin-sur-Mer, clôture de l'enquête.

Les observations et propositions du public seront consultables sur le registre dématérialisé.

### Mesures de publicité

Le présent avis sera :

- Publié en caractères apparents 15 jours avant l'ouverture de l'enquête et rappelé dans les 8 premiers jours de celle-ci dans les journaux suivants : Ouest France et La Presse de la Manche, publié en complément dans La Manche Libre
- Affiché dans les 78 communes concernées, à la résidence administrative du Syndicat mixte du SCoT et siège de l'enquête, aux sièges des deux communautés de communes Coutances mer et bocage et Côte Ouest Centre Manche
- Mis en ligne sur : [www.scot-centre-manche-ouest.fr](http://www.scot-centre-manche-ouest.fr) et <https://www.registre-dematerialise.fr/7071>

### Suite de l'enquête publique

Dans le mois suivant la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur remettra au Syndicat mixte son rapport et ses conclusions motivées. Ce rapport sera tenu à la disposition du public :

- à la résidence administrative du Syndicat mixte
- dans les deux communautés de communes membres
- à la Préfecture de la Manche
- et en ligne sur le site du SCoT, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête

### Décision

À l'issue de l'enquête publique, le projet de révision du SCoT Centre Manche Ouest, éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis dans le cadre de l'enquête publique, sera soumis par délibération à l'approbation du Comité syndical du Syndicat mixte du SCoT Centre Manche Ouest.

### Demandes d'informations

Toute information relative à la révision du SCoT ou à la présente enquête publique peut être obtenue auprès du Président du Syndicat mixte :

- par courrier : 18 rue du Clos – 50590 MONTMARTIN-SUR-MER
- par mail : [scot-centre-manche-ouest@sms-cmo.fr](mailto:scot-centre-manche-ouest@sms-cmo.fr)
- par téléphone : 02 33 76 79 65